



La mosquée centrale de Belfort allée Garibaldi

Depuis près de 20 ans, la Ville de Belfort accompagne la communauté musulmane pour lui permettre de pratiquer son culte dans de bonnes conditions. Aujourd'hui la construction d'une Mosquée centrale peut être enfin envisagée. Rencontre avec Etienne Butzbach, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme.

Belfort Mag :
A quelle période se sont installés les premiers lieux de cultes musulmans dans la Cité du Lion ?

Etienne Butzbach :
Depuis près de 20 ans, la Ville de Belfort, soucieuse de donner un contenu au principe de la liberté de conscience, accompagne la communauté musulmane pour permettre à ses membres de pratiquer leur culte. Bien qu'aujourd'hui la deuxième religion de France, l'Islam, à la différence des trois religions traditionnelles qui bénéficient de lieux de culte anciens ne dispose que de locaux sommairement aménagés. Il n'est de l'intérêt de personne de voir se développer un «Islam des caves et des garages». Rappelons qu'à Belfort, la loi de 1905 a fait de la Cathédrale Saint-Christophe et du Temple Saint-Jean des bâtiments communaux. Pour préserver un patrimoine culturel ancien (des fresques remontant aux origines de l'implantation de l'édifice) des

aides, d'ailleurs modestes, ont pu être apportées à la rénovation de la Synagogue. La ville, aux termes de la loi de 1905, ne subventionne directement aucun culte mais doit permettre la libre expression de chacun.

Dans le respect des lois républicaines et du principe de laïcité, la Ville doit donc veiller à ce que l'exercice de la foi musulmane puisse s'effectuer dans des conditions aussi proches que possible de celles dont bénéficient les autres confessions. Historiquement les premiers lieux de cultes musulmans ont été installés à proximité des foyers de travailleurs migrants, à la Lunette 18, au foyer du Château d'eau, l'implantation d'une communauté maghrébine s'étant faite au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Dans les années 80, avec l'installation définitive de nombreuses familles d'origines maghrébine ou turque dans notre région, les besoins de lieux de cultes se sont faits plus pressants. Pour éviter que ne se déve-

loppe un Islam des catacombes propice à des dérives peu souhaitables, la Ville de Belfort, comme l'ont d'ailleurs souhaité tous les gouvernements successifs, a souhaité permettre l'expression d'un Islam paisible intégré dans le contexte national français. La Ville a donc autorisé, dans les conditions permises par la loi, l'aménagement de locaux pour la création de salles de prières à l'initiative notamment de la communauté turque, rue de Thann d'une part, rue du Canon d'Or d'autre part. De même, en accord avec le «Casmi», la Ville propriétaire d'un bâtiment situé à la Lunette 18 l'a aménagé à la fin des années 80. Les musulmans en ont fait une grande salle de prières capable d'abriter plusieurs centaines de fidèles lors des fêtes, telles celles rythmant le mois de Ramadan. Parallèlement, et là, pendant plusieurs années elle a mis à disposition de façon ponctuelle durant ce même mois de Ramadan, une salle dans le quartier des

Résidences pour permettre aux personnes âgées de pouvoir sans difficulté faire leurs prières.

Depuis cette période, la communauté musulmane majoritairement réunie dans l'association des musulmans de Belfort avait sollicité la Mairie pour qu'elle l'autorise à édifier une mosquée centrale pour Belfort. Cette revendication nous est apparue parfaitement légitime. A l'époque, ce projet était freiné par l'absence de vision claire au niveau national de ce qu'il convenait de faire pour permettre l'expression du culte musulman à égalité avec les autres religions. De nombreux projets évoqués ne pouvaient aboutir faute de cadre juridique et réglementaire clair, déterminant les possibilités d'action d'une Mairie. C'est alors, que Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, s'est attelé à la tâche pour lancer, en 1999, dans le respect des principes républicains, une vaste consultation avec toutes les sensibilités de l'Islam de France, afin de préciser ce qui pouvait être fait.

La Déclaration du 20 janvier 2000, intitulée «*Principes et fondements juridiques régissant les rapports entre les Pouvoirs Publics et le Culte musulman en France*»⁽¹⁾, rappelle la liberté de religion proclamée par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et par la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales de 1950. Elle mentionne particulièrement la possibilité de mettre à disposition des terrains communaux par bail emphytéotique pour la construction de

mosquées et ouvre plusieurs pistes pour permettre à nos compatriotes musulmans de réunir les fonds nécessaires à l'édification de lieux de cultes décents. Depuis lors, une Fondation a été créée sous l'égide du Ministère de l'Intérieur et du Conseil Français du Culte Musulman pour favoriser le financement de lieux de culte musulmans.

B.M. Aujourd'hui, et compte tenu des dispositions retenues par le gouvernement, où est en le projet initial de construction d'un tel lieu à la Lunette 18 ?

E.B. Le CASMI, qui était propriétaire des terrains de la Lunette 18 les a cédés à la Ville pour le franc symbolique. Certes des tensions se sont produites au sein de la communauté musulmane belfortaine, reflétant plus ou moins celles qui existent au



Le projet de mosquée imaginé par l'Atelier d'architecture Cevrigen, allée Garibaldi, sur les terrains de la Lunette 18, s'intègre parfaitement au paysage environnant.

© illustration maquette atelier Cevrigen

niveau national. Mais ces tensions existent dans toutes les religions et les Pouvoirs Publics n'ont pas à en connaître. Il suffit que l'association se conforme aux règles générales d'organisation du culte dont elle se propose d'assurer l'exercice (article 4 de la loi de 1905).

Une autre association a certes été créée par certains membres qui se sont exclus du collectif initial rassemblé autour de l'Imam Chekkaf. Le projet de la Lunette 18 s'est trouvé momentanément

ralenti. La Ville a dû satisfaire à une demande de lieu de culte permanent de proximité sur le quartier des Résidences. C'est pourquoi décision a été prise, il y a plusieurs années, de permettre l'installation d'une salle de culte de proximité de 160 m² au Centre Culturel et Social de la rue de Londres.

Aujourd'hui, les choses sont claires. La Ville a acquis les terrains rendant possible la construction d'un lieu de culte central sur l'emplacement de la Lunette 18. Un architecte a été mobilisé par l'association des musulmans, alors que dans le même temps la Ville faisait effectuer une étude d'insertion dans le site par l'architecte Luc Vilan pour élaborer un cahier des charges qui permette une insertion dans l'espace qui soit la meilleure possible. Aujourd'hui, ce dossier a abouti. Le PLU a été modifié,

tionnaire du lieu de culte aux Résidences a déposé un permis de construire pour installer un nouveau lieu de culte dans le quartier du Mont. Qu'en est-il de ce second projet ?

E.B. La municipalité a donné un accord de principe pour un lieu de culte de proximité mais n'a pu accepter le permis de construire qui lui était proposé, la jauge des salles de prières, près de cinq fois supérieure aux surfaces occupées rue de Londres, ne correspondant pas à ce que pouvait être un lieu de culte de proximité. La Ville n'entend pas perturber le quotidien d'un tel quartier notamment en matière d'accès et de stationnement mais elle reste ouverte à la concertation.

Les manœuvres politiciennes et chicanières qui aujourd'hui tentent de brouiller les cartes et de retarder les projets en cours par des recours en exacerbant les divisions au sein de la communauté musulmane et en cherchant à susciter des réactions de rejet dans le reste de la population, ne rendent pas service aux

le permis de construire, dès lors qu'il était conforme au cahier des charges élaboré par la Ville, a été délivré le 17 juillet dernier avec l'accord de la direction du Patrimoine du Ministère de la Culture et en concertation avec l'architecte des bâtiments de France et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Les premiers travaux devraient être lancés dans les prochains mois.

B.M : Parallèlement, l'association musulmane ges-

Belfortains. Belfort disposera bientôt d'une mosquée centrale digne de ce nom et de salles de prières de proximité pour autant que chacun veuille bien faire preuve de tolérance à l'égard de l'autre et accepter le choix de la municipalité ratifié par le Conseil Municipal du 30 septembre qui a accepté la cession des terrains de la «Lunette 18» à l'unanimité des votants moins 6 voix contre.

⁽¹⁾ Cf Jean-Pierre Chevènement, «Défis Républicains», annexe IV, page 612.

Belfort mène une politique ambitieuse de coopération décentralisée. Favorisant le rapprochement entre l'Europe du sud et du nord, elle vient d'accueillir une délégation d'élus de la ville de Mohammedia.



Les domaines prioritairement abordés sont le projet urbain, l'habitat, les équipements et événements culturels, le développement économique et scientifique.



Coopération décentralisée : Belfort - Mohammedia

La Ville de Belfort accompagne, depuis plusieurs années, la municipalité de Mohammedia dans le processus de décentralisation impulsé au Maroc. Cette action s'inscrit dans l'esprit du partenariat Europe-Méditerranée décidé à Barcelone en 1995.

«Une mission visant à la modernisation de l'Etat Civil à Mohammedia avait déjà été lancée en 2003 et devrait aboutir à une réorganisation et à l'informatisation du service de notre ville partenaire, explique Etienne Butzbach, adjoint au Maire chargé du développement universitaire et scientifique. La semaine de travail et de rencontres, qui s'est déroulée du 4 au 11 septembre, visait à appuyer nos partenaires dans la conception et la mise en œuvre des différentes politiques publiques locales et dans la maîtrise d'ouvrages. Les domaines prioritairement abordés sont le projet urbain, l'habitat, les équipements et événements culturels, le développement économique et



Signature de la convention de partenariat entre Mohammedia et Belfort.

scientifique. Cette semaine a donc permis de définir les projets à concrétiser entre les deux villes. Ainsi, la coopération entre les services Etat Civil en vue d'informatiser et moderniser le service de Mohammedia se poursuivra. Le théâtre Granit accompagnera l'ouverture du théâtre de Mohammedia. Nous poursuivrons les échanges de savoir-faire entre cadres et élus des deux villes sur la gestion administrative. Nous offrirons notre appui en termes de protection de l'environnement (appel à des financements européens pour la Zone Humide de Mohammedia). Enfin,

des partenariats ont été mis en place avec les chambres consulaires et notamment la CCI». «Par ailleurs, poursuit André Kaufmann, adjoint au Maire et Président de la Commission extra-municipale Méditerranée créée en février dernier, les deux collectivités partenaires entendent poursuivre leur soutien aux échanges entre les populations notamment scolaires et universitaires. Deux programmes d'échanges pédagogiques ont été lancés entre les lycées Courbet et Jaber Bnou Hayane et entre les collèges Châteaudun et Chabab».

UNESCO

En 2004, la Ville de Belfort a reçu le soutien du Ministère des Affaires Etrangères et de l'UNESCO ainsi que de la Direction Départementale Jeunesse et Sports pour le programme particulièrement ambitieux qu'elle a conduit. Il concernait en effet la formation de cadres et d'élus, les projets de jeunes, la coopération entre hôpitaux, écoles ou encore entre radios locales.

Relations internationales

Un Service Relations Internationales a nouvellement été créé à la Ville. Amel Djaffar y assure le suivi des projets de coopération décentralisée avec les partenaires méditerranéens ainsi que les jumelages. Tél. 03 84 54 27 81 adjaffar@mairie-belfort.fr

Actions - coopération

Le programme de coopération décentralisée permis notamment à deux journalistes d'Hébron de suivre un stage professionnel avec France Bleu Belfort (juin 2005) et la mise en place d'une bibliothèque à l'hôpital Mustapha El Bacha d'Alger (été 2005).